

# PROJET DE RÈGLEMENT DU CONCOURS

## « MON BEAU DECHET 2021 »

### ORGANISÉ PAR



L'Europe c'est ici.  
L'Europe c'est maintenant.

## Table des matières

ARTICLE 1. PRÉAMBULE	3
ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS	5
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION	5
ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	8
ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS	8
ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS	9
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESSENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY	10
ARTICLE 9. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS	11
ARTICLE 10. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS	11
ARTICLE 11. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE	11
ARTICLE 12. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIERE DE LA NOUVELLE RENEICSENS	12
ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES	12
ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT	12
ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT	13
ARTICLE 16. CONTACTS	13

## ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Depuis 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire et VALESENS animent un groupe de réflexion réunissant collectivités territoriales, designers, artisans, entreprises industrielles, entreprises d'insertion, ressourceries, funlab, écoles, afin de faire émerger, à partir des forces vives du territoire, les conditions d'un programme collaboratif et structurant sur l'exemple de RENEICSENS<sup>1</sup> en cohérence avec la politique régionale d'Ecologie Industrielle territoriale (EIT<sup>2</sup>) pour la réutilisation valorisante des chutes et déchets des entreprises industrielles du territoire.

Ainsi dans la mouvance des « upcycling stories » comme « *petit h* » d'Hermès ou « *H&M Conscious Exclusive* » additionnée au savoir-faire singulier du territoire sur le design et les technologies du sensoriel (*Valesens*) mais aussi l'économie de l'insertion professionnelle (*Touraine Insertion*), un nouveau projet collaboratif et territorial est né : créer les conditions de mise en place d'une nouvelle filière de traitement des chutes et déchets par surcyclage.

Les objectifs de cette démarche d'innovation exemplaire, environnementale et sociale sont de :

- développer une nouvelle forme de filière de proximité en créant du lien entre partenaires régionaux
- renforcer et valoriser les initiatives régionales,
- développer une nouvelle économie en créant un modèle inédit d'insertion professionnelles et de rétribution de chaque acteur de la chaîne de valeur,
- créer de nouveaux marchés pour une production à haute valeur humaine, durable en travaillant sur les objets et les matières de notre quotidien à porter ou à utiliser chez soi.
- créer de nouveaux marchés pour chacun des acteurs de la filière.
- co-construire, à terme, une structure comme par exemple une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) issue de la démarche,

Cette ambition territoriale de surcycler les chutes et déchets de matériaux se concrétise en 2021 par une première expérience-modèle à partir du gisement de chutes et déchets du matériau cuir (gisement départemental des entreprises SAVEBAG et PODACTION).

Sa vocation collaborative est de : éco-concevoir, fabriquer, montrer, distribuer de nouveaux objets (série limitée à 10 ex max), de nouveaux produits (à partir de petites séries de 100 ex), ou de nouvelles matières en relation avec le territoire de la région Centre-Val de Loire tout en réduisant l'impact environnemental.

---

<sup>1</sup> Cf annexe 1

<sup>2</sup> Cf annexe 1

L'expérience-modèle 2021 développe deux actions :

- **ACTION 1, DU DECHET AU PROTOTYPE : MON BEAU DECHET**

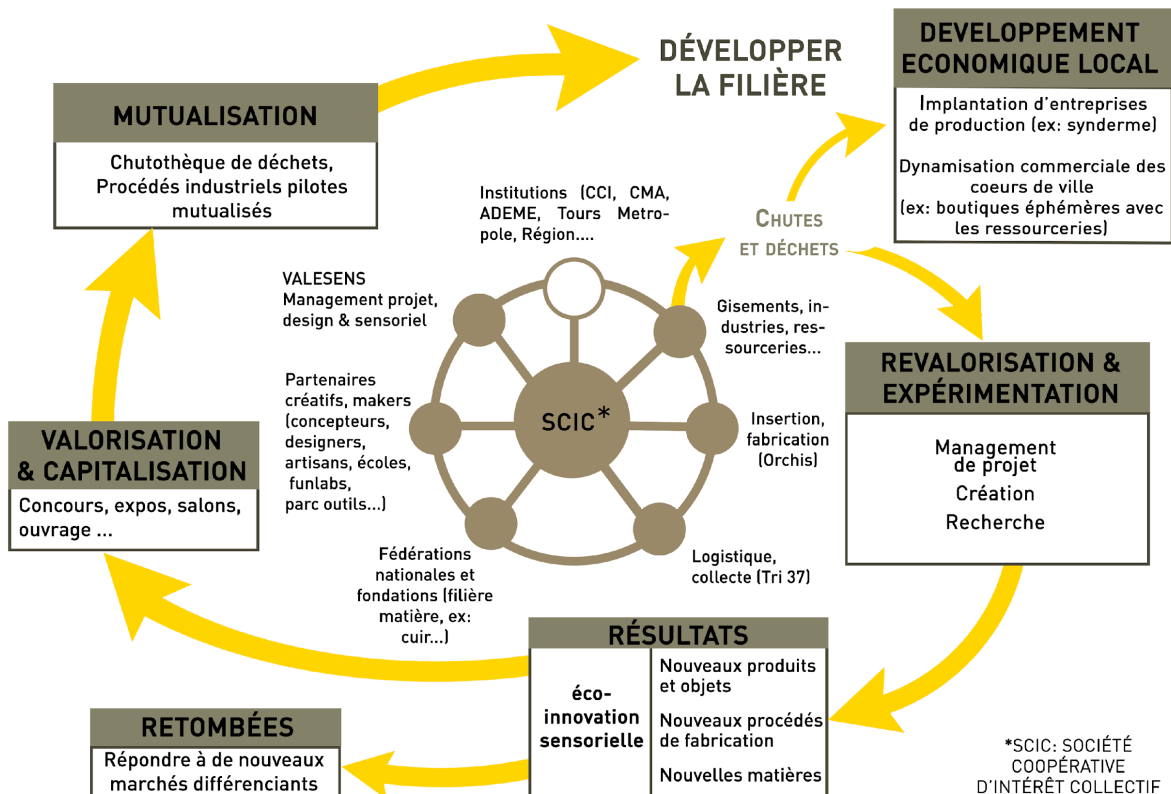
Créer, montrer et rendre duplicable une première collection d'objets/matières à base du gisement de cuir mis à disposition.

L'objectif de l'action 1 est de mobiliser les acteurs concernés par cette prochaine filière et sensibiliser l'ensemble des partenaires en proposant **la promotion et le test d'une démarche « Mon Beau Déchet »** au travers l'organisation de :

- **MON BEAU DECHET, LE CONCOURS** : un concours de design ouvert aux designers, artisans, artistes, étudiants et jeunes diplômés depuis moins de 3 ans de la Région Centre-Val de Loire.
- **MON BEAU DECHET, L'EXPOSITION** : une exposition et son catalogue, pour valoriser les objets, produits, matières, lauréats dans le cadre de France Design Week Loire Valley 2021, à Tours, en septembre prochain. Cette exposition sera conçue pour être ensuite itinérante.
- **MON BEAU DECHET, LA FAISABILITE** : l'étude de faisabilité technique et économique de tout ou partie des objets et produits lauréats pour démarrer la filière.

- **ACTION 2, DU PROTOTYPE A LA SERIE : LA NOUVELLE RENEICSENS**

Construire la viabilité du modèle de filière en cours d'élaboration



## ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS

Avec le soutien de la CCI Touraine, de la CMA I&L et du groupe de réflexion initié en 2019, VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel, dont le siège est au SENSORY DESIGN CENTER situé au 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS, organise le concours intitulé **Mon Beau Déchet 2021**.

Avec ce concours, VALESENS invite les créateurs à concevoir de manière innovante, durable et permettant l'utilisation upgradée des chutes industrielles du cuir :

- des objets de série limitée à 10 exemplaires
- des produits de série reproductible à partir de 100 exemplaires
- des matières ou matériau (dont le *process* est reproductible au niveau artisanal ou semi-industriel)

Ce concours contribuera ainsi à créer un nouveau marché d'objets, produits et matières à haute valeur humaine et durable, en travaillant sur les objets du quotidien à porter ou à décorer. Ces derniers pourraient être produits en petite ou moyenne série par des chantiers d'insertion professionnels puis vendus en direct par les entreprises ou à l'occasion de la création d'une boutique éphémère, en circuit court, afin de médiatiser la réussite de la démarche.

Par cette action, Valesens souhaite sensibiliser les industriels, les collectivités locales, le grand public à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'au potentiel d'innovation de l'éco-conception par surcyclage des chutes et déchets de proximité et à l'intérêt d'une consommation raisonnée et durable.

## ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

### 3.1. Modalités d'inscriptions

Le concours **Mon Beau Déchet 2021** est ouvert :

- aux designers, artisans, artistes inscrits dans leurs représentations respectives (CCI, CMA, Maison des artistes) en Région Centre Val de Loire
- à toute personne physique majeure inscrite dans un établissement supérieur situé en Région Centre Val de Loire, quel que soit le type de formation suivie ou des écoles d'arts et de design partenaires du projet.
- aux jeunes diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou formation supérieure, situé en Région Centre Val de Loire depuis moins de 3 ans (diplôme obtenu entre 2017 et 2020)

La participation au concours, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipes (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons professionnels et/ou étudiants différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée responsable. Cette personne est chargée de représenter l'ensemble de l'équipe.

La matière première chutes et déchets est **mise à disposition gratuitement, au SENSORY DESIGN CENTER à Tours**. Possibilité d'envoi de la matière première à la charge du candidat.

Les frais d'inscription au concours comprennent les frais de dossiers, la mise à disposition de la matière première et l'adhésion à l'association VALESENS. Ils sont à régler, par chèque à l'ordre de l'association Valesens ou par virement (RIB sur demande).

Par projet, les frais d'inscriptions s'élèvent :

- pour les Etudiants, jeunes diplômés à 15€
- pour les Professionnels à 30€
- pour les projets mixtes (étudiants et professionnels) à 30€

Ces frais d'inscriptions sont une condition obligatoire pour participer au concours.

### **3.2. Cahier des charges produit**

Les concepteurs sont invités à explorer de nombreuses pistes pour interroger la fonctionnalité l'utilité, la durabilité et la « réparabilité » de leurs productions en utilisant au minimum 70% de la matière « chutes et déchets du cuir » mis à disposition.

Les matières premières peuvent provenir de différents gisements, les lots et la qualité des cuirs peuvent évoluer pendant la durée du concours.

Il est proposé aux participants, pour l'édition 2021 de répondre dans ces 3 catégories :

- objet « signature » du territoire (goodies de valorisation du territoire)
- art de vivre (life style) et maison
- mode et accessoires

Le nombre de propositions n'est pas limité par candidat ou groupe de candidats mais chaque proposition et projet doit faire l'objet d'un dépôt séparé.

## **ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature s'effectuera selon 3 étapes :

Etape 1 Dossier d'inscription

Etape 2 Récupération de la matière première au Sensory Design Center

Etape 3 Dépôt du projet et de la maquette ou prototype

### **ÉTAPE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION**

#### **1.1. Inscription**

Chaque participant doit renseigner le formulaire d'inscription de candidature via le lien google form suivant <https://forms.gle/RNQM5pScZRevX4GL9> avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel. Joindre la copie du justificatif de son activité professionnelle ou la carte d'étudiant.

## 1.2. Note d'intention

Les participants doivent renseigner cette étape avec un titre et un résumé de leur projet de 2000 caractères maximum. Ils devront joindre cette note d'intention au format PDF permettant de présenter le projet de manière synthétique et sa catégorie (objet signature du territoire, art de vivre et maison ou mode et accessoires).

## 1.3 Quantité de cuir nécessaire à estimer

La quantité de matière première nécessaire pour les étapes 2 et 3 sera à estimer et à préciser lors de l'inscription en ligne, en cohérence avec le(s) projet(s) proposé(s).

En annexe : dossier technique, utilisation du cuir, des fiches descriptives des chutes de cuir.

## ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE CHUTES ET DÉCHETS DU CUIR

Après confirmation de leur inscription, les participants sont invités à choisir et récupérer la matière première de chutes et déchets de cuir, fournie gratuitement et en fonction de leurs besoins, à la chutothèque gérée par VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER tous les mardis de 10h à 18h.

contact : Alexandra DESPRES - [monbeaudechet@gmail.com](mailto:monbeaudechet@gmail.com)

Possibilité d'envoyer la matière première à la charge du candidat par voie postale.

Le laboratoire de déstructuration de la matière de VALESENS (broyage, lanières, découpe...) est mis à disposition des participants gratuitement sur rendez-vous pour travailler la matière cuir.

## ÉTAPE 3 : DEPÔT DU DOSSIER PROJET ET PROTOTYPE/MAQUETTE

Chaque participant dépose ou envoie par poste et/ou par courriel à VALESENS/SENSORY DESIGN CENTER un dossier comportant :

- le fichier digital du projet
- la maquette ou le prototype réel du projet

### le fichier digital du projet :

- Un fichier PDF présentant le projet dans son ensemble, format A3, orientation paysage, 3 planches maximum (10 Mo max) contenant au moins :

- la présentation du projet et son contexte ;
- une mise en situation ou scénario d'usage pour expliquer son fonctionnement et son utilité ;
- visuels du prototype et/ou de la maquette, utilisant les chutes et déchets de cuir
- Les fichiers des visuels significatifs du projet, format jpeg 300dpi, 5 fichiers maximum (5 Mo max par fichier).
- Facultatif : une vidéo présentant en 1 min 30 maximum le projet au format mp4, mov, avi ou flv de 100 Mo maximum

### **la maquette ou prototype réel du projet :**

Chaque participant fournit une maquette à l'échelle la plus valorisante pour le projet ou le prototype du projet.

La note d'intention ainsi que les planches de présentation du projet ne devront pas contenir des éléments (nom, initiales, logo, signature...) permettant d'identifier l'auteur du projet, son entreprise ou son école.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du participant ou du groupe de participants candidatant. Si le participant ou le groupe de participants utilise dans son dossier de candidature des illustrations ou visuels dont il ne dispose pas des droits, il devra indiquer la source de ces illustrations et ces dernières ne seront pas prises en considération dans l'évaluation de son projet. Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les candidats sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature.

## **ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**Le lien d'inscription sera accessible à partir 29 janvier 2021**, sur la page dédiée au concours « Mon beau déchet » sur le site Valesens. La candidature devient effective à la validation définitive du dossier d'inscription. VALESENS se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées.

En fonction du nombre de candidatures, le jury se réserve le droit de faire appel à des « éclaireurs » spécialisés afin de pré-sélectionner les projets les plus pertinents.

Une notification de réception ou de non validation est envoyée par mail aux candidats.

Le dossier projet doit être transmis à VALESENS par mail (monbeaudechet@gmail.com) ou par voie postale, tout comme le dépôt et/ou l'envoi des prototypes/ maquettes à : VALESENS - SENSORY DESIGN CENTER, « concours mon beau déchet », 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours.

Pour être validés, le dossier et les prototypes/maquettes doivent être transmis avant le **lundi 17 mai 2021 à 16h**.

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à VALESENS ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS**

La composition du jury est arrêtée par le Président de VALESENS, sur proposition des initiateurs du groupe de travail. Tous les ans, une personnalité, en rapport avec le sujet du concours, est invitée à présider le jury et en être le parrain ou la marraine.

Les projets des candidats seront évalués par le jury du concours après la date de dépôt des dossiers. Les mois de juillet et août seront dédiés à la fabrication des expositions pour France design Week Loire Valley prévue en septembre 2021 où le prix du public sera décerné.



Le jury est chargé de sélectionner les lauréats du concours de chaque catégorie. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par les candidats et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du jury seront confidentielles.

Le choix du lauréat se fera à la majorité des votes et les décisions ne seront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, l'annonce officielle des lauréats et le format de la remise des prix seront indiqués le moment venu.

Sous la présidence de la marraine de l'édition 2021, le jury 2021 au maximum de onze (11) personnes se compose de :

- Président de Valesens – Bernard Plat
- CCI (représentant technique industrie)
- CMA (représentant savoir-faire artisanat)
- INDUSTRIEL GISEMENT (Savebag et/ou Podaction)
- ADEME (représentant développement durable)
- TRI 37/ORCHIS (représentant logistique/insertion/fabrication)
- TOURS METROPOLE
- REGION CENTRE VAL DE LOIRE
- CONSEIL NATIONAL DU CUIR
- 2 personnalités qualifiées

### **Critères d'évaluation**

Les membres du jury analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

- qualité du dossier ;
- caractère novateur du projet ;
- qualité de réutilisation des chutes et déchets du cuir
- faisabilité technique de l'objet, du produit ou de la matière
- L'utilité sociale et la viabilité économique du projet seront également prises en compte par le jury pour départager les projets.

VALESENS informera les candidats des résultats du vote du jury à une date fixée ultérieurement.

## **ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Pour accompagner la future production de la filière en nouveaux objets, produits ou matières, les participants pourront concourir dans les catégories suivantes :

- catégorie 1 : objet « signature » du territoire (goodies de valorisation du territoire)
- catégorie 2 : art de vivre (life style) et maison
- catégorie 3 : mode et accessoires

## RECOMPENSES

Le jury sélectionne dans chaque catégorie six projets.

- ils seront exposés et présentés à FRANCE DESIGN WEEK 2021 dans le cadre d'une exposition spécifique qui sera par la suite itinérante.
- Ils seront présentés dans un « cahier de projets » qui listera également tous les participants. Ce cahier sera diffusé à l'ensemble des partenaires de VALESENS (collectivités, associations, institutionnels), et au grand public à l'occasion d'événements relatifs au concours. Il sera également consultable de manière dématérialisée sur le site de VALESENS, blogs et réseaux sociaux en septembre 2021. Chaque participant ou groupe de participants aura 10 cahiers pour sa promotion.
- Ils bénéficieront d'une campagne commune de relations presse
- Tout ou partie des 18 projets sélectionnés vont alimenter le projet de filière de surcyclage afin d'être accompagnés dans le cadre d'ateliers de concrétisation. L'objectif est de dépasser la phase de conception du produit pour travailler sur les phases de développement (essais, prototypage avancé, production) et de commercialisation.

**Les trois meilleurs projets dans chaque catégorie** Issus de la sélection du jury, sont également récompensés par un prix au participant ou au groupe de participants :

- 1<sup>er</sup> prix : 1000€,
- 2<sup>e</sup> prix : 500€,
- 3<sup>e</sup> prix : 200€

## REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY en septembre afin de partager avec l'ensemble de ces partenaires les résultats du concours MON BEAU DECHET 2021. Sous réserve du contexte sanitaire.

## ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY

Les candidats dont les projets sont retenus pour figurer dans l'exposition et dans le cahier de projet s'engagent à mettre à disposition de VALESENS une maquette ou un prototype présentant leur projet. Ces maquettes ou prototypes pourront être utilisées par VALESENS pour faire la promotion de la démarche « MON BEAU DECHET » et de la filière la NOUVELLE RENEICSENS dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

Les maquettes sont mises à la disposition de VALESENS. Au terme du prêt et dans un délai de trois ans, les maquettes peuvent être restituées aux candidats sur demande écrite à l'adresse de VALESENS mentionnée à l'article 16.

## ARTICLE 9. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le planning prévisionnel pour l'organisation du concours MON BEAU DECHET 2021 est le suivant :

- **fin janvier 2021**: lancement du concours
- **de février 2021 à mai 2021** : candidature et préparation des projets par les candidats
- **17 mai 2021 16h** : date limite de remise des dossiers de projets au concours à VALESENS
- **juin 2021** (*date à préciser ultérieurement*): Jury de sélection des lauréats
- **de juin à septembre 2021** : préparation de la valorisation des résultats / création de l'exposition
- **septembre 2021** : Remise des prix lors de l'exposition pour FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY

Les ateliers de concrétisation du concours MON BEAU DECHET auront lieu à partir du 2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2021.

## ARTICLE 10. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS

En cas d'annulation ou de report, les candidats seront informés par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux candidats.

Tout participant a la possibilité de se désister. Il devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur du concours et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report du concours, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

## ARTICLE 11. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours.

Il leur appartient de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les participants concèdent gratuitement à VALESENS l'autorisation de reproduire, de publier, de communiquer, d'exposer et de divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit les projets présentés dans le cadre du concours. Les projets ne pourront servir qu'à réaliser des documents utilisés à des fins non commerciales et uniquement dans un but d'information. Le (les) auteur(s) du projet, l'entreprise où ils exercent, l'établissement du (des) étudiant(s) seront mentionnés en cas d'utilisation.

En particulier, les participants autorisent VALESENS et ses partenaires :

- À utiliser à des fins non commerciales les images fournies avec les projets ou à prendre de nouvelles photographies des créations ou des gagnants ;
- À citer leurs noms et prénoms aux fins de communication de ces photographies, sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...). Ces autorisations valent pour la France et pour le monde entier et pour une durée

illimitée. À ce titre, il est demandé aux participants de donner formellement une autorisation écrite d'utilisation de leur nom, prénom, fonction /qualité et image pour les personnes physiques, du nom de l'établissement d'enseignement, sur les supports de communication susmentionnés. Il est précisé que cette autorisation ne confèrera aux personnes qui la donne aucun droit à rémunération ou à un avantage quelconque.

## **ARTICLE 12. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIERE DE LA NOUVELLE RENEICSENS**

Les créateurs des projets lauréats acceptent de bénéficier de l'étude de faisabilité technique et économique afin de préparer la production de la filière de retraitement des chutes et déchet à venir. Si l'étude de faisabilité est validée et que la fabrication du projet est engagée par la filière, la structure fabricante se réserve le droit d'exploitation du projet et verse des royalties fixées à 2 % (deux pour-cent) du prix de vente net pratiqué par la filière pour chaque modèle vendu en contrepartie de la cession des droits d'exploitation.

## **ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les données à caractère personnel communiquées par le participant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation du Concours et de la démarche MON BEAU DECHET 2021 et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la démarche MON BEAU DECHET 2021.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Concours MON BEAU DECHET 2021. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

## **ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion du concours.

## ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT

Au moment du dépôt de leur candidature, les candidats seront invités à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement du concours MON BEAU DECHET, ainsi que les modalités d'inscription.

## ARTICLE 16. CONTACTS

**Site Internet :** [www.valesens.com](http://www.valesens.com)

Informations et documents à télécharger sur la page du concours mon beau déchet sur le site de valesens.

**Adresse :**

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel  
SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS

**Interlocuteurs :**

- Alexandra DESPRES, concours mon beau déchet, [monbeaudechet@gmail.com](mailto:monbeaudechet@gmail.com)
- Quentin Cousinié, VALESENS, assistant chargé de projet, [quentin.valesens@gmail.com](mailto:quentin.valesens@gmail.com)